

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2024-206
Occupation du domaine public
Rue Edmé Piot

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande de la SARL MATHIOT FRERES;

ARRETE

ARTICLE 1 : La SARL MATHIOT FRERES est autorisée à installer un échafaudage au 36 rue Edmé Piot et à réserver deux places de stationnement, en raison des travaux de réfection de zinguerie du lundi 14 au vendredi 18 octobre 2024.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par la SARL MATHIOT FRERES qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 3 : La SARL MATHIOT FRERES, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui la concerne de la bonne exécution du présent arrêté.